Lutte contre la criminalité organisée: stratégie globale, prévention. Rapport programme d'action, Cardiff 1998

1998/0913(COS) - 17/11/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Charlotte CEDERSCHIÖLD (PPE, S) sur la lutte contre la criminalité organisée, le Parlement européen déplore que le projet de résolution du Conseil ne contienne pas de mesures suffisamment concrètes et demande au Conseil de s'inspirer du catalogue qu'il lui soumet pour y remédier, en prévoyant des dates limites pour chaque action à mettre en oeuvre. Il réclame tout d'abord une participation objective et continue des médias afin de sensibiliser l'opinion aux dangers qu'entraîne la criminalité. Il souhaite également que les Etats candidats à l'adhésion et (au moins) les pays limitrophes participent à cette stratégie générale de prévention de la criminalité. Il souligne en outre le rôle particulièrement important de la société civile dans la prévention de la criminalité. Parmi les mesures concrètes proposées par le Parlement, on citera tout particulièrement : -l'adoption de dispositions spécifiques en matière de travail, de santé, d'éducation, de formation, de culture; -la promotion d'un urbanisme créatif et convivial, ce qui suppose l'abolition des taudis et des ghettos, la promotion d'une architecture non criminogène, le remplacement des lieux actuels de regroupement massif des réfugiés dans des foyers urbains non organisés par des campements dotés d'infrastructures en matière d'hygiène, de sécurité et d'alimentation; -le renforcement du tissu social et l'encouragement à la formation de collectif divers; -le renforcement du sens de la communauté et de la dignité personnelle ou du sens civique; -la mise en place au plan local de conseils de prévention de la criminalité; -l'intégration des groupes marginalisés; -la promotion d'une police de proximité; -la lutte contre les facteurs conduisant au développement de la mendicité et celle des enfants en particulier; -le soutien à des actions et des projets de formation au respect de la loi; -l'élimination des réseaux de traite des blanches et de la prostitution illégale; -l'encouragement des citoyens à témoigner devant la police et la justice (protection des témoins); -la prise en charge des familles menacées par la délinquance; -le renforcement des efforts de resocialisation des délinquants et récidivistes; -la mise en place de programmes d'aide et de traitement pour les victimes. Enfin, le Parlement demande au Conseil et aux Etats membres d'accorder, dans le cadre de la réforme des Fonds structurels ou d'autres programmes d'intervention dans le territoire, la priorité aux projets de prévention de la criminalité.